



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Portraits intimes du dix-huitième siècle

**Goncourt, Edmond de
Goncourt, Jules de**

Paris, 1878

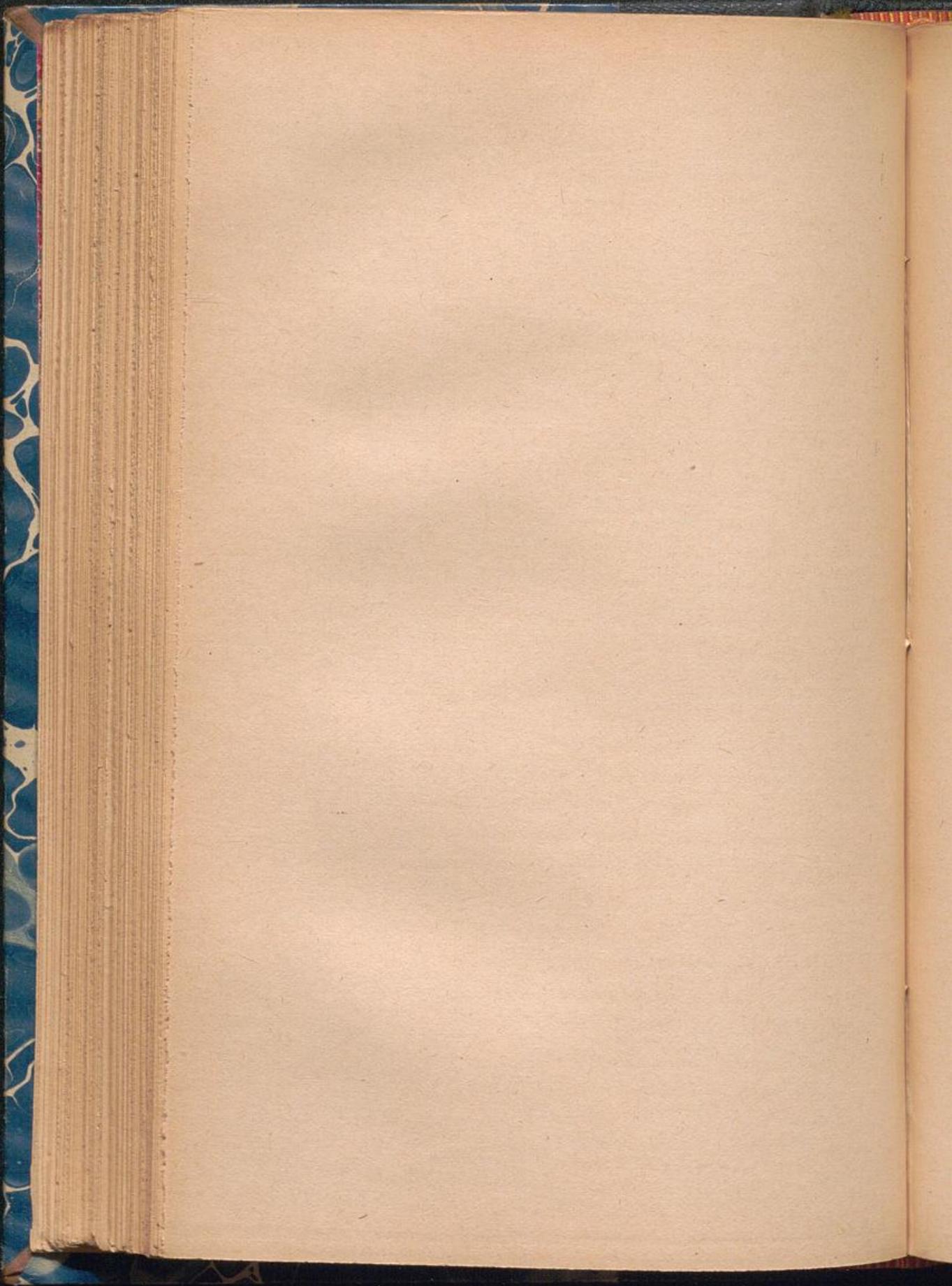
Doyen

[urn:nbn:de:hbz:466:1-48082](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-48082)

ue
s,
t
de
se
l
a-
ler
ns
de
ars
es-
es
ait
us
ue
nt

DOYEN

16.



DOYEN

Les rapports du maître et de l'élève, l'adoption du talent et sa reconnaissance, cette parenté spirituelle qui naît de l'enseignement donné et de l'enseignement reçu, ces protections paternelles et ces amitiés filiales, ces liens de famille noués sur le chemin du beau entre le guide et ceux qu'il guide, — c'est la page émue et consolante de l'histoire de l'art, son intérêt humain, sa leçon morale.

Le XVIII^e siècle eut plus de cœur que d'âme. S'il manqua de vertus de grâce, de vertus divines, il fut riche de vertus humaines, de vertus sociales. Les ateliers le montrent. Ils ont la charité naturelle : la fraternité. Les maîtres ne sont pas que ces accoucheurs d'esprit dont parle Socrate; ils acceptent toutes les charges, ils s'attribuent tous les devoirs d'un patronage de zèle, d'une paternité honoraire. Ils asseyent à leur foyer le jeune homme qui vient s'asseoir à leur école. L'admettant aux confidences de leur talent, ils l'accueillent dans leur cœur. Ils ont charge de vocations, et ils prennent charge

d'âmes. Ils font le peintre; ils veillent à l'homme. Ils tiennent ces fils qui les ont choisis en une tutelle amie. Ils vivent avec eux. Ils prévoient pour eux; ils les confessent en leurs besoins; ils les défendent contre la misère; ils les soutiennent de paroles et d'œuvres; ils les avertissent du lendemain; il les appuient auprès du roi et les recommandent à l'avenir; ils les mènent à l'espérance, et parfois les ramènent à la bourse de leurs parents.

De ces vieux peintres nés avec le commencement du siècle, qui gardent au monde ouvrier de l'art l'esprit d'aide et de secours des anciennes compagnies de métier, écoutez l'un combattre et solliciter pour un élève :

« Monsieur,

« *J'ai bien voulu faire pour le jeune Morillion quelques choses. Voyant que son père luy refusoit les secours pour continuer ces études de la peinture, par humanité pour ce jeune homme, je ne lui prend plus rien. Il avoit peine et cela ôtoit à son père 150 livres par ans : il avoit bien voulu luy donner pour les frais du model, du chauffage et ces couleurs; il luy retire tout par des raisons de son peu de fortune. Sur cela je n'ay point à entrer dans les affaires des autres, mais il me semble qu'il n'est pas de la prudence d'une famille de laisser entrer sy avant un jeune homme dans un art et de l'abandonner après. Cest totalement le perdre et perdre encore les dépenses que l'on a fait; d'autant plus qu'il leur est impossible de le quitter. Il faut se faire justice et croire que tous les*

torts ne sont pas au jeune homme, qui ordinairement ne sait pas se diriger. J'ay entendu parler de vous, comme d'une personne bien respectable et vertueuse, ce qui est bien rare dans un tems où les mœurs sont dans le plus grand désordre, où la charité ne se fait que par vanité. où l'on ne tire pour les pauvres des secours qu'en donnant des bals, des comédies, des concerts pour assister les malheureux, et tout vas au diable par charité. Sy vos principes, Monsieur, qui sont bien différent, vous engagent à assister votre neveu, aux condition qu'il ne fera jamais de tableau scandaleux, et qu'il étudira avec soin, vous pourrez luy donner de quoy étudier et ce qu'il faut pour acheter ce qui est nécessaire pour ce travail, ce qui ne peut pas aller loin. Sans cela, ce jeune homme sera perdu. Vous pouvés faire cette bonne action, elle ne sera jamais perdue. Le ciel prend soin du plus petit passereau; ce passereau vous est remis, faite-le pour le dieu qui nous juge et nous entend.

« J'ay l'honneur d'être Monsieur

Votre très-humble et très

Obéissant serviteur

« Ce 22 février 1785.

« DOYEN.

Professeur de l'académie de peinture. Premier peintre de Monsieur et de M^r le comte d'artois, aux galleries du Louvre à Paris. »

A Monsieur

Monsieur Auguste

Morillon en sa maison proche

l'église à Villier le belle (1).

(1) Lettre autographe signée. Collection de Goncourt.

Voilà le bon sens indulgent et pressant, les pieuses instances avec lesquelles plaidait, pour le pain d'un élève, un peintre à la mode, un habitué des petits appartements, un courtisan, un flatteur, un mondain entouré et frotté d'égoïsme. L'oncle Morillon fut ébranlé; mais le bonhomme avait la tête étroite, des préjugés de conscience, des alarmes, des scrupules, un jansénisme provincial. Il regardait l'art à peu près comme l'Opéra, ne croyant guère plus aux mœurs d'un peintre qu'à la vertu d'une danseuse. La nudité du modèle particulièrement lui semblait une pratique étonnante. Il fallut que Doyen prêchât encore, et se rappelât l'Évangile pour le citer :

« Monsieur,

« J'auray l'honneur de vous répondre sur la demande que vous me faites avec la droiture d'un galant homme. Quoy que les mœurs soyent tout à fait perdu, le souverain et l'administration veillent à la dessence publique, et lors que le Roy est protecteur né de notre académie publique, il est plus que certain quil n'y arrive rien qui ne soit dans l'ordre et dans la plus grande dessence. Les recteurs et les professeurs qui sont toujours présent, sont des garens honorables, qui devroit tranquilliser ceux qui ne sont pas instruit.

« Le model est la chose qui vous ettonne; cela vous semble incompatible avec les mœurs. J'ay des principes de morale ainsy que vous, Monsieur, et j'ay le plus grand respect pour la dessence. Je vous prie d'observer quil y a du danger de voir tout du côté du crime comme

du côté des vertus, que la vertu d'une âme pure se doit porter vers le bien, et que l'ouvrage de la divinité ne deviens révoltante que lorsqu'elle abuse de son image et sa ressemblance. Avec quoy voulés-vous, que l'on représente un christe en croix, les saints, les martyres, et comment voulés-vous que l'on fasse des chefs-d'œuvres qui provoquent les âmes à la vertu, à l'adoration du vrai dieu? Faudroit-il renoncer à cette position, parce qu'il faut peindre des hommes tout nud, il faudroit renoncer à manger du pain parce que les boulangers sont obligés d'être nud pour le faire (1). »

« Ce n'est pas, dit l'Évangile, ce qui entre dans le corps qui souille l'âme, c'est ce qui en sort. Il ny a pas un état qui ne soit tout à la fois un sujet de perdition ou de rédemption. Que l'on purifie son âme, et toutes nos actions seront pures.

« Je ne veux pas faire le prédicateur, mais je veux, Monsieur, vous rassurer sur l'inquiétude de votre conscience touchant les services que vous voudrés bien rendre à votre neveux. Nous sommes tous frère, il est vray, mais ceux qui nous tiennent de plus près, seront les premiers de qui dieu nous demandera sy on les a assistés. cela fait trambler. Vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas-là, vous voulés du bien à votre famille, mais avec raison vous voulés savoir comment ils l'employent.

(1) Le peintre qui a écrit ces lettres trouvait parfois de jolis mots. C'est lui qui disait d'un homme plus érudit que judicieux : « Sa tête est la boutique d'un libraire qui déménage. » Lors de la descente des Anglais sur nos côtes, dans le temps où il tomba des Invalides et se démit une côte, il répondait assez plaisamment à Louis XV, qui le félicitait de sa convalescence : « Sire, il y avait bien des garde-fous, mais il aurait fallu des garde-côtes. » (Almanach littéraire, 1785.)

« Il faut faire le bien et le faire avec justice. Sy, ce que j'ay l'honneur de vous écrire, peut vous persuader je n'auray fait que le devoir d'un galant homme.

« Jay l'honneur d'être avec ces sentiments,

Monsieur

Votre très-humble et très
Obéissant serviteur,

« DOYEN.

« Ce 29 avril 1785 (1). »

Qu'eût dit pourtant M. Morillon, s'il avait vu l'avocat chrétien du modèle faire du nu, non point la glorification de Dieu, des saints, des martyrs, mais l'apothéose de l'Amour? Et Doyen l'apostat, tirant du corps de M^{me} Dubarry la Volupté pleine de grâces, impudente et triomphante, magicienne qui de sa robe ouverte désarme les rois et le monde?

Nous avons montré les rapports du peintre du XVIII^e siècle avec l'élève, avec le *rapin*. N'y aurait-il pas dans ces bouts de biographie cherchant à faire entrer le présent dans le secret et l'inconnu de la vie intime du dernier siècle, n'y aurait-il pas un petit intérêt à faire voir le peintre dans ses rapports avec sa domesticité? Il serait établi historiquement que la négligence, le désordre, l'abandon des comptes à la Providence, la dette, l'existence un peu à la diable, remontent plus haut chez les peintres que le XIX^e siècle, et que la *bohème* a été toujours l'état de grâce

1) Lettre autographe signée. Collection de Goncourt.

dans lequel a vécu la peinture française. Voici l'anecdote en deux mots : François est entré en 1761 au service de Doyen en même temps qu'au service du poëte Colardeau. Chacun s'est engagé à lui donner par an 60^{fr} de gage et 180^{fr} de nourriture. En 1765, François n'a plus qu'un maître, Doyen. A-t-il été payé par Colardeau ? Je n'en sais rien, mais il ne l'a pas été encore par Doyen, et cela dure, s'il vous plaît, comme cela jusqu'en 1782, année où le maître se trouve redevoir à son peu exigeant domestique 3,240^{fr} « tant pour ses services que pour les mémoires et autres menus frais de la maison ».

Mais François avait un fils dans les affaires qui arrête le compte de *son papa*, et Doyen est obligé de faire une reconnaissance le 15 janvier 1783. Dans cette reconnaissance, il s'engage à lui donner des à-compte quand il pourra, stipule que si François venait à exiger le remboursement de ladite somme, il lui sera loisible de prendre des tempéraments « pour soulager le paiement », comme de lui verser tous les trois mois la somme de 200^{fr} jusqu'à parfait paiement. Il ajoute que, s'il venait à mourir, il veut que son domestique soit payé tout de suite et des premiers, et que si, au contraire, c'était son domestique qui décédait, il payerait la somme due à sa veuve selon les conditions ci-dessus.

Au dos de cette reconnaissance, Doyen, un peu honteux d'une dette si grosse et si vieille envers le pauvre diable, écrit :

« Les comptes que j'ay fait avec mon domestique qui

s'appelle François, et que nous appelons Saint-Louis, a été fait par son fils, parceque luy-même ny comprenoit rien et que depuis vingt ans il avoit eut une negligence qui venoit de la confiance qu'il avoit dans ma probité. Moy, de mon côté, je me fais justice, j'ay été très negligent (de) m'en rapporter à sa probité de laquelle je n'ay pas à me plaindre.

« La mort du maître ou l'humeur du domestique qui a droit de demander son congé font souvent penser mal des deux. Pour que l'on n'ait point de reproche à me faire sur mes comptes avec mon valet, je luy paye tous ces gages du jour qu'il est entré jusqu'à ce jour, j'ay abandonné tous les à-compte, l'éducation de son fils, les pensions que j'ay payées et qu'il devoit me remettre selon les conventions de luy à moy. Pour recompense les gages luy restent francs. Il me devoit beaucoup si j'avois fait ce que d'autres auroient eu droit de lui demander. J'en ay fait l'operation devant le père, la mère et le fils. Ainsy la dette que j'ay contractée avec luy et sa famille est une recompense que je veux bien lui donner, mais je l'ay arrangée dans la forme necessaire pour que cela ne luy soit pas disputé. Et en même temps, ce que j'écris là est la pure vérité, au cas que ses heritiers voulussent donner une autre tournure à ma dette, je proteste devant Dieu et devant les hommes que je ne luy ay jamais emprunté d'argent. Si je venois à mourir ou qu'il veut se retirer, je reconnois cette somme bien a luy comme je la meteray dans mon testament.

« DOYEN. »

« Ce 15 janvier 1783. »

Il ajoute encore : « *Mon domestique m'ayant priés de prendre chés moy sa femme et son fils qui n'avoit que 3 ans alors, je l'ay bien voulu. Il m'a demandé la permission de serrer ses meubles, je les ay reçus dans ma maison et j'ay nourri la mère et l'enfant. J'ay veillé à son éducation, je luy ay donné tous les maîtres nécessaires pour lire, écrire, je l'ay mis dans une pension près de Paris à Marly. Le père m'a dit qu'il sacrifieroit ce qu'il avoit. Mais que c'est-il — 120th de gage? Cela m'a beaucoup gêné. Il m'avoit promis de me payer. Je luy ay fait remise du tout. On trouvera dans ces papiers l'état des meubles qu'ils ont aportés. Et lorsque l'on y réfléchira, on verra ma générosité. Il ne faut pas être en reste avec son valet.*

« DOYEN (1). »

(1) Papiers de Doyen. Collection de Goncourt. — On sait que Doyen émigra en Russie, et je trouve, après l'impression de cette étude aux Archives nationales, dans les *Papiers séquestrés d'émigrés ou de condamnés*, le carton des papiers saisis chez lui. (T. 713.) Voici les pièces les plus importantes : — Lettre du 31 octobre 1765 dans laquelle M. de Marigny lui annonce qu'il est chargé de peindre la coupole des Invalides. — Lettre de Compiègne, 5 juillet 1773, où le duc de la Vrillière annonce à Doyen qu'il est nommé à la charge de premier peintre du comte d'Artois. — Certificat du 3 mars 1774, avec plan annexé du logement qui est accordé à Doyen aux galeries du Louvre, logement vacant par la démission du sieur Dumont le Romain. — Contrat d'acquisition des héritiers Brusley, par sentence du Châtelet du 5 juillet 1777, d'une maison bourgeoise à porte cochère, avec ses dépendances, cour, basse-cour, maison de jardinier, foulerie, caves, jardin, etc., le tout situé grande rue de Rubelles, près Melun, et clos de murs. d'une contenance d'environ deux arpents. — Lettre de d'Angivillier du 11 juillet 1780, qui fait part à Doyen des plaintes de la duchesse de Civrac, voisine du Louvre, de l'atelier du peintre, dont la *jeunesse*, profitant des baies de croisées non garnies se répandait sur les toits et faisait mille gamineries et mille saletés. — Lettre de d'Angivillier du 19 mars 1788 écrivant au peintre : « La mort de M. de la Tour, Monsieur,

ayant fait vaquer sa pension de 1000 livres, j'ai considéré que, quoique fort ancien dans l'Académie et dans les charges, vous ne joussiés encore d'aucune grâce de ce genre. C'est pourquoi j'ai obtenu pour vous de S. M. la réversion d'une moitié de cette pension. »

Enfin, en 1790 et 1791, Doyen est chargé de l'inventaire général des objets d'art existant dans les maisons ecclésiastiques et religieuses.